



**PROCÈS-VERBAL DE LA 572^e RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**
tenue le jeudi 4 octobre 2018 à 12 h au salon rouge de l'UQTR
(572-04-10-18)

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
Mme France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Daphné Drouin, secrétaire

Absence :

Aucune

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assiste également à la rencontre.

Ismaïl Biskri préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-572-04-10-18-00 **Projet d'ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des procès-verbaux des 570^e et 571^e réunions du comité exécutif
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
 1. Dépôt de l'agenda syndical du mois d'octobre
 2. Correspondance reçue et expédiée depuis le 28 août
 3. Retenues à la source
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Suivi des négociations pour le renouvellement de la convention :
 1. Résultats du scrutin
 2. Étapes suivantes
- 7) Projet de politique visant à prévenir et à combattre la violence à caractère sexuel
- 8) Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 18 octobre
- 9) Rencontre avec les membres du comité exécutif de l'Association générale des étudiants de l'UQTR
- 10) Dossier de gestion des ressources humaines (huis clos)
- 11) Affaires nouvelles :
 1. Présentation aux professeurs des résultats du sondage sur la qualité de vie au travail à l'UQTR
 2. Délégation du Syndicat au conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)
- 12) Date de la prochaine réunion : 1^{er} novembre 2018
- 13) Levée de l'assemblée

CX-572-04-10-18-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-572-04-10-18-02 **Adoption des procès-verbaux des 570^e et 571^e réunions du comité exécutif**

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, il est proposé et dûment appuyé d'adopter les procès-verbaux des 570^e et 571^e réunions du comité exécutif tenues

respectivement le 10 et le 20 septembre 2018.

CX-572-04-10-18-03 Suites à donner au dossier

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

On précise que les actions annoncées dans le plan d'action syndical 2018-2019 ont été ajoutées aux suites à donner.

CX-572-04-10-18-04 Correspondance et information

1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 28 août 2018
Considérant l'absence de Mme Thiffault, il n'est pas possible de déposer la correspondance reçue et expédiée depuis cette date.
2. Dépôt de l'agenda syndical
Le président précise les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois d'octobre 2018. Il rappelle que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et qu'il est préférable de se référer à la version électronique.
3. Retenues à la source.
Le trésorier indique qu'il vérifiera si les retenues à la source du mois de septembre ont été expédiées.

CX-572-04-10-18-05 Rapports des officiers et des délégations

Président

Le président mentionne qu'il y avait une rencontre du Forum des partenaires de l'UQTR cet avant-midi. Il a toutefois signifié au vice-recteur aux ressources humaines que le Syndicat ne participerait pas à cette rencontre puisqu'il ne lui apparaissait pas que les gestionnaires universitaires avaient traité les professeurs de l'UQTR en véritables partenaires au cours des derniers mois. Le Syndicat devra éventuellement s'interroger sur la pertinence de poursuivre son engagement au sein de ce comité.

VPRT

Le VPRT précise que, dans le cadre de la présente négociation, le CRT-Élargi s'est réuni afin de déterminer les plaintes et les griefs qu'il serait préférable d'abandonner avant la signature de la convention collective. Ces plaintes et ces griefs sont retirés parce qu'ils ne sont plus pertinents ; la nouvelle convention réglant la problématique soulevée à l'époque où il y a eu entente entre les gestionnaires, le Syndicat et les professeurs concernés.

Les plaintes et les griefs suivants sont abandonnés :

- Plaintes mutuelles de mauvaise foi dans le cadre de la négociation.
- Grief sur le non-respect de la convention collective concernant l'expédition des documents du conseil d'administration au Syndicat.
- Grief sur la réforme du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).
- Grief sur les cours superposés.
- Grief sur le refus des vice-recteurs académiques d'accepter la tâche d'un professeur. L'abandon de ce grief est relié aux négociations en cours afin de finaliser une entente satisfaisante pour le professeur concerné.
- Grief sur les cours atypiques.
- Grief sur la reconnaissance du Syndicat. Le premier volet de ce grief, portant sur les cours atypiques, sera abandonné puisque traité dans la nouvelle convention. Toutefois, pour le volet portant sur la reconnaissance du Syndicat, le grief sera amendé afin de maintenir l'ordonnance obligeant la direction d'acheminer au

Syndicat les courriels expédiés aux professeurs et concernant la convention collective.

Le VPRT indique que le CRT signera des lettres d'entente sur :

- Les clauses à incidence monétaire de la prochaine convention.
- Les clauses normatives de la prochaine convention.
- Les correctifs à apporter à la situation d'un professeur qui a perdu ses données de recherche à la suite d'une erreur du service des technologies de l'information de l'UQTR.
- Les modalités prévues au projet de convention sur les laboratoires d'activités cliniques et la rétroaction des solutions trouvées.

Le VPRT rappelle que de nouveaux griefs ont été déposés sur :

- Le congédiement d'un professeur permanent.
- L'embauche d'un professeur suppléant pour une période plus longue que celle prévue à la convention collective.

Une rencontre du CRT-Élargi est prévue afin de déterminer les balises permettant aux cadres de l'UQTR de superviser des étudiants de cycles supérieurs.

Le VPRT termine en précisant que, considérant qu'il prend sa retraite le 1^{er} novembre prochain, il faudrait modifier les règles d'utilisation des courriels Fastmail et les accès au Dropbox syndical.

Le VPRT invite le comité exécutif à envisager l'amendement des statuts du Syndicat afin de prévoir que les professeurs qui assument des intérim à des postes de cadres ne puissent participer aux activités syndicales et représenter les professeurs aux instances de l'UQTR. Il ne devrait pas non plus verser de cotisation syndicale durant l'intérim.

Les membres du comité exécutif profitent du dernier rapport du professeur René Lesage à titre de vice-président aux relations de travail pour le féliciter de son engagement constant et de son dévouement inconditionnel au cours des dernières années. Les résultats de la dernière négociation n'auraient pu être ceux obtenus sans son acharnement, son perfectionnisme et sa persévérance. Ces derniers remerciements s'adressent d'ailleurs à l'ensemble des membres du comité de négociation.

VPAS

La VPAS s'interroge sur le cheminement des travaux du comité de sélection pour le poste de conseiller aux affaires universitaires. On précise que la première rencontre du comité aura lieu le 10 octobre. Le processus d'embauche devrait être complété à la fin du mois de novembre.

VPAU

Le VPAU indique qu'il y a eu une rencontre spéciale du conseil d'administration le 3 octobre dernier. Il y fut question, entre autres, de l'adoption des résultats financiers de l'UQTR pour l'année 2017-2018. Cette question avait déjà été reportée puisque les auditeurs externes se questionnaient sur la façon de traiter les fonds départementaux de recherche. Depuis quelques années, l'UQTR considérait ces sommes, plus de 5 M\$, comme étant des *apports financiers affectés*. La question avait été discutée en 2015 et le Syndicat avait demandé un avis à la firme Mazars. Celle-ci concluait que les fonds départementaux de recherche devraient plutôt être considérés comme une dette à rembourser aux professeurs.

Finalement, les auditeurs externes présentent les fonds départementaux de recherche comme un passif dans le bilan, réduisant d'autant le déficit de fonctionnement de l'UQTR. Le déficit de l'année passe ainsi de 2,7 M\$ à 1,4 M\$. Les auditeurs apportent également des correctifs pour les années antérieures.

Ces modifications aux états financiers de l'UQTR nécessiteront le dépôt d'un nouveau plan de redressement financier au ministère de l'Enseignement Supérieur.

Le VPAU signale que les administrateurs ont reçu une autre motion de blâme adressée à la direction de l'UQTR en lien avec les conséquences du lock-out. Le VPAU a insisté auprès des administrateurs de l'UQTR pour que des gestes concrets soient posés auprès des professeurs afin de rétablir un climat de confiance permettant de s'assurer de leur collaboration pleine et entière.

VPSC

La VPSC indique que le comité des services à la collectivité s'est réuni le 25 septembre dernier.

Le comité a convenu d'inviter le Département de génie électrique et de génie informatique à sélectionner un étudiant-réциpiendaire pour la *bourse commémorative Pierre Sicard* (professeur décédé le 3 juin dernier). Il s'agit d'une bourse de 1 000 \$.

Le comité a également fait le point sur l'activité d'accueil des nouveaux professeurs embauchés en juillet dernier. Les membres considèrent que la croisière sur le fleuve Saint-Laurent n'est peut-être pas la meilleure façon de favoriser les échanges entre les nouveaux professeurs, les délégués syndicaux et les officiers du comité exécutif. De plus, les coûts reliés à l'organisation d'une croisière sur le fleuve Saint-Laurent, avec la firme AML, ont pratiquement tripler au cours des dernières années.

Le CSC recommande plutôt d'accueillir les nouveaux professeurs, qui seront d'ailleurs beaucoup moins nombreux au cours des prochaines années, lors d'un souper qui pourrait être précédé d'une visite d'un lieu culturel de la région. Les membres du comité exécutif se déclarent en accord avec cette proposition et invite le CSC à faire éventuellement des recommandations plus précises sur l'activité d'accueil.

Les membres du CSC ont également longuement discuté de la vocation et des mandats du comité. Est-ce que la notion de service à la collectivité devrait se limiter à celle évoquée dans la convention collective des professeurs ou devrait porter davantage, comme ce fut le cas ces dernières années, sur les activités sociales et les formations offertes aux professeurs ?

Afin de mieux connaître la perception des professeurs sur la notion de service à la collectivité inclus dans leur tâche, il fut question de réaliser un inventaire des activités inscrites dans les formulaires départementaux de répartition des éléments de la fonction des professeurs. Les membres du CSC n'étaient toutefois pas très favorables à cette démarche et proposaient plutôt de poursuivre les interventions actuelles en mettant surtout l'emphase sur les activités suscitant plus d'intérêt chez les professeurs : méchoui de la rentrée, 5 à 7 pour les professeurs s'étant démarqués, hommage aux professeurs retraités, accueil des nouveaux professeurs, etc. De plus, il fut convenu de relancer le comité de valorisation du rôle des professeurs de l'UQTR.

Après discussion, les membres du comité exécutif prennent note des discussions des membres du CSC. Les officiers croient toutefois qu'il serait intéressant de réaliser le projet visant à faire l'inventaire des services à la collectivité inscrits dans les formulaires de

répartition des éléments de la fonction des professeurs et de convenir par la suite de l'utilisation qu'il pourrait faire des résultats de l'analyse.

Le CSC a aussi convenu de ne plus contribuer financièrement à la participation des professeurs aux activités offertes par le comité institutionnel des activités socioculturelles. Le comité préfère offrir ses propres activités aux professeurs afin qu'ils puissent échanger entre eux. D'ailleurs, peu de professeurs participent aux activités offertes par l'UQTR.

Trésorier

Le trésorier indique qu'il finalise les gestes à poser reliés à l'adoption des états financiers du Syndicat pour l'année 2017-2018.

Une rencontre du comité d'étude du fonds de défense professionnel est prévue pour le 15 octobre prochain.

Secrétaire

La secrétaire tient à remercier, au nom des membres du comité exécutif, la conseillère en relations de travail et le conseiller aux affaires universitaires pour avoir, à pied levé, pris en charge l'organisation de l'assemblée générale et le déroulement du scrutin prolongé sur la lettre d'entente sur les clauses normatives. L'opération fut un succès grâce à eux.

Considérant que la tenue de la première assemblée générale se déroulant sans l'expédition de documents imprimés s'est avérée un succès, elle propose de faire de même à l'avenir et d'étendre la procédure aux réunions du conseil syndical et du comité exécutif.

CX-572-04-10-18-06 Suivi des négociations pour le renouvellement de la convention

Résultats du scrutin

Les membres se déclarent très satisfaits des résultats du scrutin. Plus de 90 % des professeurs ont voté favorablement à l'entente de principe sur les clauses normatives. Le taux de participation fut toutefois un peu moins élevé que lors du scrutin sur les clauses à incidence monétaire. Un peu plus de 200 professeurs ont participé au scrutin.

Étapes suivantes

Le VPRT précise que la séance de signature de la convention collective 2017-2022 est prévue le 31 octobre 2018 à 16 h à la salle du conseil d'administration de l'UQTR.

Le VPRT indique que les parties ont dû convenir d'un certain nombre d'éléments afin de permettre la rédaction de la convention.

Il rappelle que concernant les cours atypiques, ceux déjà reconnus seront maintenus. Il y aura donc dans la convention un hyperlien menant aux cours atypiques déjà rattachés aux départements. La VPSC s'informe des modalités ayant permis de faire cette liste. Le VPRT indique qu'il s'agit des cours atypiques ayant fait l'objet d'une entente entre les départements et les gestionnaires. Le Syndicat devra donc, une fois la liste élaborée, faire une vérification auprès des départements concernés.

Le VPRT indique que le projet de convention devait faire référence à deux formulaires d'évaluation des nouveaux professeurs pouvant être utilisés par les départements : soit celui du doyen de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) ou celui élaboré par le département. Le DGAAP n'a pas encore produit le formulaire en question et la convention n'y fera donc pas référence s'il n'est pas déposé au préalable.

L'entente de principe sur les clauses monétaires prévoit qu'un professeur détenant un doctorat passe de la classe 2.10 à 3.01 de façon accélérée.

Les gestionnaires ont démontré que cette proposition pénaliserait plusieurs professeurs. Ils suggèrent donc que le passage se fasse dès l'échelon 2.09. Cette proposition favorise un plus grand nombre de professeurs et n'en pénalise aucun.

Le VPRT rappelle que le projet de convention intégrera les lettres d'entente signées antérieurement sur l'utilisation du forfaitaire de départ, le remboursement des frais de cellulaire, la composition du comité de promotion, le fonds de recherche clinique, les perfectionnements ad hoc, etc.

CX-572-04-10-18-07 **Projet de politique visant à prévenir et à combattre la violence à caractère sexuel**

Le président attire l'attention des membres sur le projet de politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.

Le comité responsable de la rédaction de la politique est présentement en consultation auprès de la communauté universitaire.

Le président propose de faire parvenir le projet de politique au consortium sur les services juridiques afin d'obtenir l'avis de l'un des procureurs.

La secrétaire signale que le point est à l'ordre du jour du conseil syndical du 18 octobre prochain. Il est convenu, pour l'occasion, d'inviter la professeure Lyne Douville du Département de psychoéducation qui représente le Syndicat au comité visant à prévenir les violences à caractère sexuel afin qu'elle fasse une présentation du projet de politique aux délégués.

CX-572-04-10-18-08 **Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 18 octobre**

La secrétaire attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour de la 321^e réunion du conseil syndical prévue pour le 18 octobre prochain.

Après discussion, les membres s'entendent pour expédier aux délégués le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Convention collective 2017-2022
6. Rapport du Comité des relations de travail
7. Élection à la vice-présidence aux relations de travail du Syndicat
8. Projet de politique visant à prévenir et à combattre la violence à caractère sexuel
9. **Tribune des délégués et des déléguées**
10. Adoption du procès-verbal de la 320^e réunion du conseil syndical
11. Information et dépôt de documents :
 - 11.1. Agenda du mois d'octobre 2018
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine rencontre : 29 novembre 2018
14. Levée de l'assemblée

CX-572-04-10-18-09 Rencontre avec les membres du comité exécutif de l'Association générale des étudiants de l'UQTR

Le président souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif de l'Association générale des étudiants de l'UQTR. Il précise que le comité exécutif dispose d'une vingtaine de minutes pour la présente rencontre, mais il propose d'organiser rapidement une nouvelle réunion afin d'approfondir les échanges.

Le président souligne l'excellente collaboration des professeurs avec les étudiants siégeant à la commission des études et au conseil d'administration.

Il propose un tour de table afin de permettre à chacun de se présenter et d'identifier ses responsabilités.

Le président de l'Association, Frédéric Thibault, souligne que l'équipe de l'AGE est composée de neuf étudiants et il invite chacun des vice-présidents présents à identifier les dossiers prioritaires pour la prochaine année universitaire.

Le secrétaire général indique que l'Association souhaite mener, dans les prochaines semaines, une consultation auprès de ses membres afin de mesurer l'impact du lock-out auprès des étudiants. L'objectif poursuivi par cette démarche vise à déterminer s'il y aurait matière à déposer un recours collectif au nom des étudiants.

La vice-présidente aux communications précise que l'Association discute avec les gestionnaires afin de lancer une nouvelle application mobile donnant accès aux étudiants à tous les services de l'UQTR.

À la suite d'une question, le président de l'AGE précise que leur Association ne fait pas partie d'aucun regroupement d'étudiants du Québec, mais qu'elle garde de très bonnes relations avec chacune d'entre elle.

Le conseiller à l'exécutif rappelle que la CAQ s'est engagé à rémunérer tous les stages effectués par les étudiants universitaires.

Le président du Syndicat remercie les représentants de l'AGE de leur visite et renouvelle son invitation à faire rapidement une nouvelle rencontre de travail.

CX-572-04-10-18-10 Dossier de gestion des ressources humaines (huis clos)

Le président invite le conseiller aux affaires universitaire à quitter la rencontre.

À la suite des discussions à huis-clos, il est convenu de confier un mandat à Me Mélanie Morin de la firme Pelletier & Cie avocat Inc., afin de représenter le Syndicat dans le dossier discuté.

CX-572-04-10-18-11 Affaires nouvelles

1) Présentation aux professeurs des résultats du sondage sur la qualité de vie au travail à l'UQTR

Le président souligne qu'il a reçu une demande du directeur de la gestion des ressources humaines de l'UQTR afin de présenter aux professeurs les résultats du sondage mené, en avril 2017, sur la qualité de vie au travail.

Après l'analyse des résultats du sondage par catégorie d'employés, il avait été question, à l'époque, d'inviter le directeur des ressources humaines à présenter au conseil syndical les données touchant les professeurs.

À la suite de discussions, les membres conviennent de signifier à la direction des ressources humaines que la démarche n'apparaît plus très appropriée considérant la non pertinence des résultats. De plus, les relations troubles entre les gestionnaires et les professeurs suite au lock-out et au déroulement des négociations pour le renouvellement de la convention collective ont laissé des traces qui ne favorisent pas ce genre d'activités.

2) Délégation du Syndicat au conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)

Les prochaines rencontres du comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) et du conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) auront lieu les 25 et 26 octobre prochain.

Les membres conviennent de déléguer le président, le VPRT, la VPAS et le trésorier à ces rencontres et d'assumer les frais reliés à cette délégation.

CX-572-04-10-18-12 Date de la prochaine réunion : 1^{er} novembre 2018

La secrétaire signale que la prochaine réunion du comité exécutif est prévue pour le 1^{er} novembre à 12 h.

CX-572-04-10-18-13 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 15 h.

Ismail Biskri
Président

Alain Gamelin
Secrétaire de la rencontre